

PHILOSOPHIE MILIEU DE VIE

Créer un véritable milieu de vie représente un défi simple et complexe à la fois. Cette approche commande de la souplesse, de la créativité et de l'ouverture de la part de la direction et du personnel. Le milieu de vie est changeant et bousculant, parce qu'il questionne constamment nos pratiques, nos croyances, nos valeurs et qu'il est l'affaire de tous.

Les conduites attendues du personnel et des bénévoles ainsi que les responsabilités des résidents sont énoncées dans la charte de vie et de travail de l'établissement, laquelle est présentée à chaque employé, bénévole et résident.

Malgré le fait que l'implantation d'une telle approche tient compte des ressources allouées à notre établissement, nous visons malgré tout la satisfaction de notre clientèle. Pour nous, la personne hébergée poursuit son cheminement de vie en étant accompagnée, malgré ses limitations, par les intervenants qui la respectent et la considèrent comme citoyenne à part entière.

Chacune de nos actions vise à faire du Centre d'hébergement un milieu de vie stimulant et aidant pour la personne, tout en répondant aux attentes de la clientèle. Dans toute intervention, la personne doit être traitée avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de sa dignité, de son autonomie et de ses besoins.

Dans notre milieu de vie, nous reconnaissons le rôle et la place des proches et nous leur témoignons de la considération en aménageant des espaces pour eux, en les accueillant, en les considérant comme réels partenaires et en leur communiquant chaleur et support.

Pour constituer un milieu de vie de qualité, nos interventions se traduisent par une approche globale, adaptée, positive, personnalisée, participante et interdisciplinaire¹.

Pour réussir, notre établissement se doit de créer des conditions propices à satisfaire ses employés et à mettre à leur disposition un milieu de travail dans lequel chacun sent qu'il est un acteur important à la réussite d'un tel défi.

¹ MSSS, Un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD. Orientations ministérielles, 2003, 24 p.